

## Joyeuses fêtes



### ACTUALITÉS

Recensement

Page 4



### TRAVAUX

Valmure

Page 11



### URBANISME

PLU

Page 10

# SOMMAIRE

---



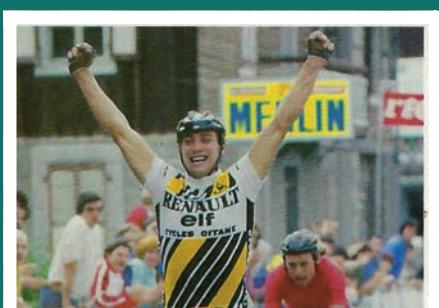
## MAIRIE

page 4



## ENVIRONNEMENT

page 10



## HISTOIRE

page 11

3 ÉDITORIAL

4 ACTUALITÉS

7 DOSSIER

9 TRAVAUX

10 URBANISME

11 HISTOIRE

Le Feuillet n° 20 - Magazine trimestriel d'information municipal de Boisemont  
Directeur de la publication : Stéphanie Chorin-Savill, Maire de Boisemont

Comité de rédaction constitué de : Stéphanie Chorin-Savill, Frédérique Stead, Marta Beilin, François Briandet, Martine Hieyte, Albana Wanner

Conception et mise en page : Christophe Brosy - [www.christophebrosy.com](http://www.christophebrosy.com)

Crédits photos : Mairie de Boisemont - Christophe Brosy - Doğan Alpaslan Demir (Pexels) - Juicy\_fish, Harryarts (Freetpik)

Impression : Interplans, Z.A. les Bosquets 4 - 36 chemin des bœufs - 95540 Méry-sur-Oise

Tirage : 400 exemplaires



**Tout d'abord, le début d'année 2026 sera celui du recensement de la population.** Cette opération nationale, organisée tous les cinq ans, revêt une importance particulière : elle permet d'ajuster le montant des dotations qui nous sont versées par l'État et d'orienter les politiques publiques locales. La municipalité encourage chacun à y participer avec sérieux, car **ces données servent à mieux comprendre l'évolution de notre commune et à planifier ses futurs besoins** : équipements, services publics, ou encore aménagements.

Dans un tout autre registre, **le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) prépare activement le traditionnel repas de fin d'année des seniors.** Ce moment convivial incarne parfaitement l'esprit de solidarité et de partage qui anime Boisemont. **Je tiens à saluer les administrateurs du CCAS qui œuvrent à sa réussite**, ainsi que toutes celles et ceux qui, tout au long de l'année, accompagnent nos aînés, soutiennent les familles et **créent du lien entre les générations.**

Le dossier de ce nouveau Feuillet municipal est consacré à un sujet d'actualité : **l'évolution des règles de scrutin pour les élections municipales**

Chères Boisemontaises, chers Boisemontais,

Le froid s'est invité à Boisemont, et **avec lui s'ouvre la dernière ligne droite de cette année 2025.** Ces prochains mois seront marqués par plusieurs temps forts pour notre commune.

**de 2026.** Pour les communes de moins de 1 000 habitants, **comme la nôtre, sera appliqué le scrutin de liste paritaire.** Ce changement s'inscrit dans une volonté d'harmonisation d'un système électoral jusqu'ici complexe et parfois peu lisible pour les citoyens.

L'objectif est également de **renforcer la cohérence des projets municipaux en favorisant des équipes soudées autour d'une même vision pour la commune.** Elle traduit aussi une ambition nationale : **encourager la parité et la présence accrue des femmes dans la vie politique locale.**

Enfin, **le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) est appliqué.** Ce document essentiel trace les orientations futures de l'aménagement de Boisemont, dans le respect de son identité et de son environnement. **La municipalité remercie sincèrement les membres de la commission urbanisme pour leur constante implication et le cabinet d'études qui nous a accompagnés avec rigueur, ainsi que les services de l'agglomération de Cergy-Pontoise pour leur expertise précieuse tout au long du processus.**

“  
À l'approche des fêtes de fin d'année, l'équipe municipale et moi-même souhaitons à chacune et chacun de partager de beaux moments en famille ou entre amis.  
”

À l'approche des fêtes de fin d'année, l'équipe municipale et moi-même souhaitons à chacune et chacun de partager de beaux moments en famille ou entre amis, dans la chaleur et la simplicité qui caractérisent notre village.

**Que cette période soit une parenthèse de joie, de repos et de sérénité** avant d'aborder ensemble une nouvelle année pleine de projets et d'énergie.

Très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

**Stéphanie Chorin-Savill**  
Maire de Boisemont

## Mairie



### Recensement de la population

Comme tous les 5 ans, **la commune réalisera le recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026**. Un agent recenseur, en cours de recrutement, passera dans chaque foyer afin de distribuer les notices nécessaires et vous aider si besoin. **Avant le début de l'opération, un courrier de Mme le Maire sera distribué** pour vous informer de l'opération, de son déroulement et de l'identité des agents recenseurs.

**Il est important pour tous de participer.** Cela permet de mieux connaître la population du village, son évolution, ses besoins et ainsi de pouvoir développer petits et grands projets pour y répondre.

## Animations culturelles en septembre dernier



**L'actualité culturelle a été chargée mi-septembre avec l'exposition de peintures et sculptures d'artistes locaux** le week-end des 13 et 14 septembre, suivie le dimanche 21 des Journées Européennes du Patrimoine (JEP).

**L'exposition a permis d'admirer les œuvres d'une très haute tenue de 12 artistes locaux.**

**Une galerie photo accessible via le QR code suivant** présente l'ensemble des œuvres exposées.

Les JEP ont été l'occasion de (re)découvrir le patrimoine

**local du village** ouvert pour l'occasion.

La visite guidée organisée en collaboration avec **l'office du Tourisme de l'agglomération** a joui d'une vraie **popularité avec près de trente participants** pour 20 places prévues et une animatrice qui a proposé une prestation de grande qualité. Sans oublier **la présence au château de l'association « les Copines Dentelières de Cergy »** qui ont exposé leurs créations et animé un atelier d'initiation à la confection de dentelles aux fuseaux.



## Célébrations des fêtes de fin d'année

Comme tous les ans, Madame le Maire et les membres du CCAS **ont invité les seniors du village à partager un moment de convivialité autour d'un bon repas, suivi d'un après-midi dansant le dimanche 7 décembre au bistrot du théâtre Saint Vincent de Jouy-le-Moutier.**

Les personnes ne désirant ou ne pouvant pas participer au repas, **se sont vu remettre par les membres du CCAS un colis gourmand le samedi matin 6 décembre.**

Pour bien commencer 2026, nos seniors pourront également **partager une galette des rois le vendredi 16 janvier au château.** Confirmation de participation demandée **avant le 6 janvier.**

Pour ces deux événements, **une invitation personnelle a été envoyée à tous les plus de 65 ans du village.** Si vous êtes concerné et n'avez **pas reçu d'invitation, merci de contacter la mairie.**



# Comité des fêtes

## Lancement de la nouvelle saison d'animations

Dès le dimanche 7 septembre, **le Comité des Fêtes de Boisemont a lancé sa saison d'animations avec la traditionnelle brocante** qui a fait le plein d'exposants et de visiteurs avec un temps un peu frais le matin, mais un soleil radieux.

Dans la foulée, **le CDF a publié son calendrier des animations pour la saison 2025-2026**. Il est consultable à l'adresse : <https://ville-boisemont.fr/sites/boisemont/files/document/2025-09/calendrier-annuel-theatre-2025.pdf>



On y retrouve les grands classiques que sont **les soirées jeux, le nettoyage de printemps ou les Feux de la Saint-Jean 2026**, mais aussi des nouveautés comme **la randonnée découverte des plantes sauvages et médicinales qui a fait le plein le 11 octobre dernier**, ou **la 1ère Gratiferia de Boisemont planifiée le samedi 7 février 2026 de 15 à 18 heures au château**. C'est un marché gratuit qui a pour but de recycler et **donner une seconde vie aux différents objets** (vêtements, livres, CDs, jouets, ustensiles de cuisine,...) apportés par les personnes qui n'en ont plus l'usage. **Ces objets pourront être déposés au château les vendredi 6 février de 16 à 20 heures et samedi 7 février de 11 à 13 heures**. L'occasion de faire un peu de ménage dans vos placards !

**Le CDF comme toutes les associations ne vit que grâce à ses bénévoles**, si vous voulez donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à le rejoindre. Contact par mail : [cdfboisemont@yahoo.fr](mailto:cdfboisemont@yahoo.fr) ou sur Facebook et Instagram [@cdfboisemont](https://www.instagram.com/cdfboisemont).

# Ecole

## Cergy soit !



Une rentrée sur les chapeaux de roues pour l'école cette année avec **la mise en place d'une nouvelle organisation des classes et une activité culturelle dense**.

Nous l'avons déjà évoqué dans le dernier numéro du Feuillet : **les enfants de l'école ont participé, au long de l'année, à des ateliers animés par les Ogres de Barback** pour contribuer à l'écriture des chansons du spectacle présenté dans le cadre de Cergy soit !

**Pour marquer la fin du projet les Ogres de Barback** sont venus à l'école avec leur **marionnette Pitt'Ocha, le 16 septembre après-midi**, pour chercher les paroles des 3 chansons écrites en atelier l'année dernière. **Ils ont remis aux enfants un livret compilant les paroles de toutes les chansons écrites par les enfants** des différents établissements scolaires ayant participé au projet (écoles, collèges, lycées). Après avoir applaudi Pitt'Ocha et partagé des chants, l'après-midi s'est terminée autour d'un goûter.

Enfin, **le jeudi 18 septembre après-midi**, tous les élèves de l'agglomération ayant participé au projet ont pu assister, sous le chapiteau installé dans le parc François Mitterrand, au **spectacle donné par les Ogres de Barback autour de Pitt'Ocha**. Belle manière de célébrer la fin de ce projet collaboratif.

## Cinéma

Le 22 septembre, les enfants du CP au CM2 ont visionné le dessin animé « Mary Anning » au cinéma **Antares de Vauréal**. Le film s'intéresse à la destinée d'une jeune fille passionnée par les fossiles dans l'Angleterre du début du 19ème siècle. Elle deviendra une paléontologue autodidacte reconnue. L'occasion de s'intéresser aux travaux des femmes scientifiques.

## Le sens du goût

**La semaine du 13 au 18 octobre a été l'occasion de célébrer ce sens qu'est le goût.** Chaque famille qui le souhaitait a apporté un plat, un aliment... sucré ou salé, amer ou acide, **qui a pu être dégusté par tous**. L'occasion de **découvrir d'autres saveurs, d'autres aliments**.

## Halloween

Le périscolaire lui aussi a été très actif en cette rentrée, préparant **Halloween** avec la confection de petits paniers de collecte de bonbons ou de petits objets de décoration comme des araignées ou des sorcières.



## Centre équestre

### Championnat de France

**Avec 575 adhérents en 2025, le centre équestre est devenu en quelques années un pôle d'activités équestres majeur dans le Val d'Oise.** Outre les activités d'équitation de loisirs, **les activités sportives et les concours contribuent à la popularité du centre** et indirectement du village.

Coté compétition, nous félicitons Chloé Peluchon, Ines Raclot, Melissande Loko et Louane Prou qui ont obtenu une médaille de bronze en CSO Poney 3 D équipe Cadet 1 Excellence au championnat de France d'équitation qui s'est tenu à Lamotte-Beuvron cet été.

## Les autres actualités



Toujours du coté sportif, **une équipe de Horse Ball vient d'être créée**. Elle représentera le centre au **championnat de France en 2026**.

Les compétitions ont également repris avec **l'organisation d'un concours de Mountain Trail le 9 novembre**, suivi par **un concours d'Equifun le 23 novembre**.

**Le 14 décembre, une compétition de Horse Ball à Boisemont** sera l'occasion de découvrir la nouvelle équipe de l'Epinette.

Après la pause hivernale, **la saison reprendra avec un concours de saut d'obstacle le 15 mars 2026** et le maintenant traditionnel **Jumping de Boisemont le week-end du 24 au 26 avril 2026**.

# Les élections municipales 2026 : un nouveau mode de scrutin pour Boisemont

*En mars 2026, les Français éliront leurs conseillers municipaux pour un nouveau mandat. Ces élections, qui déterminent la composition du conseil municipal et donc l'équipe appelée à conduire la commune, auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.*

*Mais pour Boisemont, une nouveauté importante entrera en vigueur à cette occasion : en application de la loi du 21 mai 2025, notre commune de moins de 1 000 habitants passera du scrutin majoritaire avec panachage au scrutin de liste paritaire, jusque-là réservé aux communes de plus grande taille.*

## Avant la loi : le scrutin « à la carte »

**Lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter.** Les conseillers municipaux étaient alors **élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours**. Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; **dans le second cas, le panachage était autorisé**. Les suffrages étaient ensuite décomptés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée.

**En résumé, cela signifiait :**

- ▶ Que chaque électeur pouvait rayer des noms, en ajouter d'autres, voire mixer plusieurs listes
- ▶ Et que les candidats étaient élus individuellement, ceux ayant obtenu le plus de voix étant proclamés élus, dans la limite du nombre de sièges à pourvoir.

Ce système présentait une grande souplesse mais pouvait parfois créer des conseils municipaux hétérogènes, avec une gouvernance difficile à établir et à maintenir. La parité n'était pas obligatoire.

## Après la loi : le scrutin de liste

Désormais, à Boisemont, lors des élections municipales, il sera appliqué un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

**Les listes doivent obligatoirement être paritaires** (composées d'autant de femmes que d'hommes), et **respecter une alternance une femme / un homme ou inversement**. L'application de ce mode de

scrutin implique le dépôt de listes de candidats (**les candidatures isolées ne sont plus possibles**) et la suppression du panachage. Si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul. Il en sera de même **si vous modifiez l'ordre des candidats**.

**Il y a 15 sièges à pourvoir.** Cependant et spécifiquement pour **les communes de moins 1000 habitants, la loi prévoit un aménagement**. A Boisemont, cela permet **une liste de candidats qui va de 13 à 17 personnes**.

Ce qu'il est important de retenir c'est que **les électeurs ne pourront plus modifier la liste** :

- ▶ Il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter des noms ni de changer l'ordre des candidats
- ▶ Il faudra choisir une liste entière parmi celles qui sont soumises au vote.

## VOTE DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

### AVANT



VOTE AU PANACHAGE

### APRÈS



VOTE POUR UNE LISTE COMPLÈTE

Le dépouillement et l'attribution des sièges suivront **la règle du scrutin de liste à deux tours** :

- ▶ Au premier tour, **si une liste obtient la majorité absolue (plus de 50 % des suffrages exprimées), elle remporte la moitié des sièges** ; les autres sièges sont **répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages**
- ▶ Au second tour, s'il a lieu, **seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des voix peuvent se maintenir** ; la répartition des sièges s'effectue alors de la même manière.

**Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?**

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants  
→ élection de 11 conseillers municipaux

**2 listes A et B**

**1<sup>er</sup> TOUR**

La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit 6 sièges.

**2<sup>nd</sup> TOUR**

Sans majorité absolue

Mêmes règles de répartition que pour le 1<sup>er</sup> tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2<sup>nd</sup> tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour.

Les listes qui ont obtenu plus de 5 % peuvent fusionner.

Les 5 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés).

© DILA 2025

Ce changement marque une évolution importante pour la démocratie locale : il permettra aux électeurs de se prononcer sur de véritables projets d'équipe, portés par un collectif. L'idée sous-jacente est également de renforcer la cohérence et la stabilité des futurs conseils municipaux.

## Le calendrier électoral

Les élections municipales se tiendront :

- ▶ **1<sup>er</sup> tour** : dimanche 15 mars 2026
- ▶ **2<sup>d</sup> tour** : dimanche 22 mars 2026

Les déclarations de candidatures devront être déposées en préfecture **avant la date limite fixée par le ministère de l'Intérieur**.

## Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être :

- ▶ de nationalité française ou **ressortissant de l'Union européenne**
- ▶ âgé d'au moins **18 ans**
- ▶ **inscrit sur les listes électorales** de la commune.

Les inscriptions sont **possibles jusqu'au 7e vendredi précédent le scrutin**, soit jusqu'au **16 janvier 2026** inclus.

La démarche peut être effectuée :

- ▶ en ligne, sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- ▶ en mairie, en présentant une **pièce d'identité et un justificatif de domicile**
- ▶ par **courrier**.

Les jeunes atteignant 18 ans avant le jour du scrutin sont automatiquement inscrits, à condition d'avoir effectué leur recensement citoyen.

## Et après les élections ?

Le nouveau conseil municipal sera installé dans la semaine suivant le premier ou le second tour le cas échéant. Les conseillers éliront ensuite le **maire et les adjoints parmi eux**, lors du conseil d'installation, présidé temporairement par le doyen d'âge.





## Voirie

Avant l'arrivée de l'hiver, **il est important de procéder aux petits travaux de réparation de chaussée**. Pour cela, **le 17 octobre**, un procédé innovant d'**Enrobé Projété** a été mis en œuvre, moins coûteux que les méthodes traditionnelles, plus respectueux de l'environnement et plus rapide à utiliser.

Ont été traités : les rues du **Commandant Cousteau**, **rue de Triel**, **Grande rue** et le **rond-point de la rue de la Mairie**. La rapidité de la méthode a permis un traitement dans la journée, pour une durabilité estimée de **5 à 6 ans**.

## Padel

Après obtention des autorisations d'urbanisme et la réalisation d'une étude de bruit, **l'aménagement de la piste de padel, un jeu de raquettes (à ne pas confondre avec le «paddle») a commencé début novembre**, pour une mise à disposition avant la fin de l'année. **L'étude de bruit préconise de limiter l'utilisation de 9h à 20 heures**. Ce sera le cas en été, ou jusqu'à la tombée de la nuit pour les autres saisons, **l'équipement comme le City Stade n'étant pas éclairé**.

**La gestion du site sera confiée à l'association boisemontaise « Boisemont Padel Club »** qui vient d'être créée. **Si vous souhaitez la rejoindre ou vous renseigner sur le fonctionnement du BPC, n'hésitez pas à la contacter : [boisemontpadelclub@gmail.com](mailto:boisemontpadelclub@gmail.com)**



## Valmure

**Le chemin de la Valmure qui relie la Grande rue à la rue de la Ferme** est régulièrement dégradé par les intempéries. Suite aux échanges avec la mairie, la **Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise**, qui a la compétence pour la gestion des eaux pluviales, **s'est engagée à réaliser les travaux de réfection et en particulier à mettre en place un plus grand avaloir au niveau de la Grande rue** afin d'absorber les eaux pluviales qui se déversent dans la Valmure en contre-bas.

## Eclairage public

Cylumine a effectué en octobre des travaux de remplacement des candélabres, **rue du Commandant Cousteau**, **sente des Châtaigniers** et **rue de Meulan**. Ces nouveaux équipements permettent l'utilisation de lampes **moins énergivores tout en assurant un meilleur éclairage**.



## PLU



Après plus de 3 ans de travail,  
le nouveau PLU révisé a été  
approuvé en Conseil Municipal  
le 9 octobre dernier.  
**Sa publication dans le**

**Geoportail de l'Urbanisme** le rend opposable.

Si vous avez un **projet d'aménagement ou de construction**, n'hésitez pas à le consulter sur :  
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

## Architecte des Bâtiments de France

La prochaine permanence de l'Architecte des Bâtiments de France aura lieu le **mercredi 7 janvier 2026 de 14 à 17 heures** en Mairie.

Si vous avez un projet à lui soumettre, **n'hésitez pas à prendre rendez-vous pour un créneau de 30 minutes** en contactant le **secrétariat de mairie au 01 34 42 34 98**.

## ENVIRONNEMENT

### Sangliers



La surpopulation de sangliers a nécessité l'organisation d'une campagne de régulation de la population sur le massif de l'Hautil.

Elle s'est déroulée en deux temps :

- ▶ **Le 4 novembre sur deux parcelles** communales entre la **sente des gendarmes et la route de Menucourt** et dans l'**ancienne pépinière** située à la sortie du village en allant vers Vauréal.
- ▶ **Sur l'ensemble du bois départemental de l'Hautil**, le 14 novembre.

En raison de sa taille, **de nouvelles battues sont planifiées par le département sur le massif**, les mardi **9 décembre 2025**, vendredi **9 janvier 2026** et mardi **10 février 2026**.

Une signalétique appropriée sera mise en place, et **les riverains ont été prévenus par courrier**.

# Boisemont terre de cyclisme

Si **Lyli Herse**, une pionnière du cyclisme féminin est sans doute connue de tous, une rue du village portant même son nom, la commune a voulu lui rendre hommage une nouvelle fois.



Des articles de journaux relatant ses exploits, accompagnés de quelques-uns de ses trophées, ainsi que son dernier vélo fabriqué par l'entreprise familiale "René Herse" était visibles dans le cadre de l'exposition artistique et des journées européennes du patrimoine qui se sont tenues mi-septembre au château.

Mais Boisemont est aussi la terre d'adoption d'un autre champion cycliste hélas disparu trop tôt. Il s'agit de **Pascal Jules**. A 20 ans, il est champion de France militaire sur route. Il passe professionnel en 1982 et dès sa première année, à seulement 21 ans, il est second au Paris-Bruxelles, au tour du Piémont et surtout au tour de Lombardie. En 1984, alors équipier de Laurent Fignon, il gagne la troisième étape du Tour de France en contre la montre par équipe et la 8ème, Le Mans-Nantes en individuel le 8 juillet. En 1986, il achète avec son épouse, Catherine, une maison à Boisemont pour y élever leurs trois garçons.

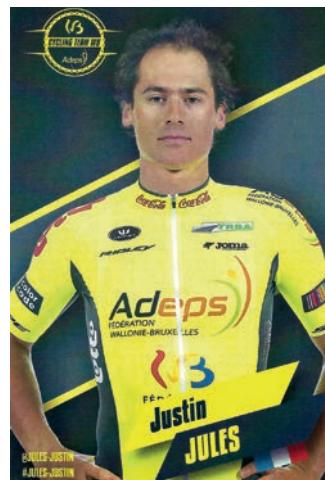
Malheureusement, il décède dans un accident de voiture le 25 octobre 1987 en revenant d'un match de foot caritatif. Une stèle à sa mémoire a été posée dans le haut de la côte de Chanteloup-les-Vignes



qui a accueilli jusqu'à la fin du siècle dernier la célèbre polymultipliée de l'Hautil.

Mais bon sang ne saurait mentir, **le plus jeune fils de Pascal, Justin a repris le flambeau**.

**Justin Jules**, après une carrière amateur passe professionnel à 25 ans, dans l'équipe continentale Delko, issue du Club de la Pomme marseillaise. Si l'année 2012, est difficile pour Justin, marquée par une mononucléose, en 2013, il remporte la Marseillaise au sprint devant Samuel Dumoulin, première manche de la coupe de France. Il va ensuite engranger les succès au fil des ans : vainqueur d'étape au tour d'Azerbaïdjan, au tour du Maroc, au tour de Tunisie, au tour de Normandie, au circuit de la Sarthe ou encore au tour d'Aragon.



Mais en février 2020, il tombe lourdement lors de la deuxième étape du tour d'Arabie Saoudite se fracturant la cheville. Malgré une reconstruction de son pied à l'hôpital de Marseille il a dû mettre fin à sa carrière.

Espérons que l'histoire ne s'arrêtrera pas là et que de nouveaux Boisemontaises et Boisemontais feront briller l'étoile du village au firmament du sport.



## ÉTAT-CIVIL

### Naissance

Le 08/11/2025 - June DALLEMAGNE  
FRANCOISE

### Mariage

Le 20/09/2025 - Séverine COGNARD et  
Guillaume BRUSSOT

### Décès

Le 02/10/2025 - Laurent GRATET

Le 06/08/2025 - Philippe CASSIDANIUS

Le 27/07/2025 - Loïc HENAFF



## Infos mairie

La mairie de Boisemont vous accueille les :  
**Mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**  
**Mercredi de 14h à 17h**  
**Samedi de 9h à 12h**

01 34 42 34 98

[mairie@ville-boisemont.fr](mailto:mairie@ville-boisemont.fr)

[www.ville-boisemont.fr](http://www.ville-boisemont.fr)

[@villedeboisemont](https://www.facebook.com/villedeboisemont)

**CityAll :** [boisemont](#)

## NUMÉROS UTILES



En cas de fuite de gaz, contacter GRDF  
Urgence sécurité gaz au **08 00 47 33 33**



En cas de problème d'alimentation en eau (réseau), contacter le numéro d'urgence Cylo au **09 69 36 86 67**



En cas de problème d'évacuation des eaux usées (réseau), contactez le numéro d'urgence du SIARP au **0805 484 484**



En cas de problème d'alimentation électrique (coupure) contacter le numéro d'Urgence  
Enedis au **09 72 67 50 95**



Un problème d'éclairage public, contacter directement Cylumine au **08 05 20 00 69**

Pour toutes les autres questions concernant l'agglomération de Cergy-Pontoise (déchets, voirie, ...) , utiliser le numéro **DIRECT'AGGLO : 01 34 41 90 00** du lundi au vendredi de 9h à 17h (16h le vendredi)  
Vous pouvez aussi consulter la page : <https://www.cergypontoise.fr/directagglo#/> pour accéder aux autres moyens de contact.